Annexe 2 - Challenge ASA Sud Aveyron 2025

Article 1 – Objet

Ce document compte pour annexe au règlement du challenge ASA Sud Aveyron 2025.

Comme indiqué dans le règlement officiel à l'article 2.1.4 et 2.2.4 « *Le nombre de récompensés par classement sera dévoilé avant le mois de septembre 2025 par un communiqué de l'ASA comptant comme « annexe au règlement du challenge ASA Sud Aveyron ».* »

Article 2 – Prix et nombre de récompensés

Dans les classements possibles (voir annexe 1 du règlement), dans la mesure du nombre de participants suffisants, les récompensés seront comme suit :

- Classement challenge ASA SA pilotes rallye
  - 3 premiers
  - Première féminine
- Classement challenge ASA SA copilotes rallye
  - 3 premiers
  - Première féminine
- Classement challenge ASA SA pilotes rallye VHC
  - 3 premiers
- Classement challenge ASA SA copilotes rallye VHC
  - 3 premiers
- Classement challenge ASA SA montagne
  - Premier
- Classement challenge ASA SA autocross
  - Premier
  - Première féminine
- Classement challenge ASA SA commissaires
  - 4 premiers
  - Première féminine

Les lots attribués seront majoritairement liés à la pratique du sport automobile et, si possible, à la discipline pour laquelle ce lot est remis. Ainsi, nous pouvons dès à présent vous confirmer notre **partenariat** avec **GT2i** dans le cadre du challenge ASA Sud Aveyron 2025 !

Fait à *Saint-Affrique*, le *15 août 2025*

Signature du président de l'ASA Sud Aveyron :